



LIGUE DE BILLARD CENTRE-VAL DE LOIRE
19, Allée Jehan de Meung
45400 FLEURY LES AUBRAIS

Téléphone : 02 38 83 05 62

mail : sp.lbc15@orange.fr

STAGE DE FORMATION AU CERTIFICAT D'ANIMATEUR DE CLUB OPTION CARAMBOLE



Horaires :

Le samedi 17/11 de 8h30/12h30 et 13h30 à 17h30

Le samedi 08/12 de 8h30 à 12/30h

**Adresse : 52, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES**

**Inscription auprès de la Présidente de la Commission Formation de la
LBCVL, Mme Sylvie PEYRAMAURE : sp.lbc15@orange.fr**



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BILLARD

**LA FILIÈRE DE FORMATION
À L'ACTIVITÉ SPORTIVE**

(Édition : juin 2017)

Sommaire

Introduction	3
Périmètre de la filière de formation à l'activité sportive de la Fédération française de billard.....	4
Préambule.....	4
Délivrance des qualifications de formateurs	4
Nomination des intervenants de l'École nationale des formateurs	4
Calendrier national des formations	4
L'École nationale des formateurs	5
Les cadres formateurs fédéraux	5
Les instructeurs fédéraux	6
Les diplômes fédéraux	7
Le Certificat Fédéral d'Animateur de club (CFA).....	7
Le Diplôme Fédéral d'Initiateur de club (DFI)	8
Le Diplôme d'Entraîneur-Coordonnateur Fédéral (DECF)	9
Les diplômes d'État.....	11
Les acteurs de la filière fédérale de formation à l'activité sportive	12
Rôle de la Commission Formation et Jeunesse (CFJ)	12
Rôle de la Direction technique nationale (DTN)	12
Rôle des Équipes techniques régionales (ETR).....	12
Rôle des écoles de billard labellisées des clubs	12

Introduction

Le comité directeur fédéral a instauré à compter de janvier 2017 un fonctionnement fédéral par pôles d'activités. Ces pôles sont animés par les membres du bureau fédéral.

Trois pôles sont identifiés :

- le pôle sportif ;
- le pôle communication ;
- **le pôle formation, qui fait l'objet de ce document.**

Le pôle formation comporte à ce jour trois types d'activités :

1. La filière de formation à l'activité sportive billard

Cette activité est conduite par la commission formation et jeunesse en collaboration avec la Direction technique nationale.

Elle s'exerce dans un cadre réglementaire spécifique et a notamment pour objet la formation et la délivrance de qualifications pour l'encadrement de l'activité sportive billard.

2. La formation des arbitres

Cette activité est conduite par la commission des juges et arbitres.

Elle s'exerce dans un cadre réglementaire spécifique et a pour objet la formation et la délivrance des grades d'arbitres et de juges-arbitres.

3. La formation des dirigeants

Cette activité est conduite par la commission du développement.

Elle a pour objet la formation des élus des clubs, comités et ligues, ou des élus fédéraux pour faciliter leur prise de fonction statutaire et le bon déroulement de leur mandat (président, trésorier, secrétaire général, etc.)

Elle a aussi pour objet la formation des dirigeants élus ou cooptés en charge d'une fonction spécifique ponctuelle ou non : responsable sportif, directeur de jeu, etc.

Périmètre de la filière de formation à l'activité sportive de la Fédération française de billard

Préambule

Le présent règlement constitue le règlement fédéral relatif à l'organisation de la formation qualifiante pour l'encadrement de l'activité sportive billard.

Il définit notamment les rôles des différents acteurs fédéraux impliqués dans cette filière de formation fédérale.

Ce règlement annule et remplace celui intitulé « La structure éducative fédérale », dont la dernière édition date d'avril 2010.

Délivrance des qualifications de formateurs

Ce règlement présente la liste exhaustive des diplômes et qualifications délivrés pour l'encadrement de l'activité sportive billard et reconnus par la Fédération française de billard. Il en précise les modalités de délivrance.

Nomination des intervenants de l'École nationale des formateurs

Le présent règlement définit :

- le rôle, le fonctionnement et les membres de l'école nationale des formateurs ;
- les conditions de nomination des cadres formateurs fédéraux et des instructeurs fédéraux.

Calendrier national des formations

La filière de formation de la Fédération française de billard s'appuie sur une offre de formations présentée dans le « Calendrier national des formations », publié sur le site internet de la Fédération.

L'École nationale des formateurs

Rôle

L'École nationale des formateurs (ENF) est en charge de la formation de l'ensemble de l'encadrement intervenant dans la filière de formation sportive du billard. Elle assure la formation initiale, la formation continue et la montée en compétence des encadrants, de l'animateur de club à l'entraîneur national.

L'ENF collabore naturellement avec les responsables « formation » des structures décentralisées de la Fédération, ligues régionales, équipes techniques régionales, comités départementaux ou interdépartementaux.

Membres

L'ENF compte deux types d'intervenants référencés :

- les cadres formateurs fédéraux ;
- les instructeurs fédéraux.

Fonctionnement

La Direction technique nationale de la Fédération dirige l'ENF.

La liste des intervenants de l'ENF, cadres formateurs fédéraux et instructeurs fédéraux, est arrêtée par le comité directeur fédéral sur proposition du directeur technique national.

Les cadres formateurs fédéraux

Fonction

Les cadres formateurs fédéraux interviennent à tous les niveaux de la filière fédérale de formation.

En fonction de leurs aptitudes spécifiques, ils sont appelés à intervenir dans les domaines dans lesquels ils sont les plus compétents : entraînement, connaissances techniques disciplinaires, conduite de séances, règlementation, développement, etc.

Nomination

Les cadres formateurs fédéraux sont nommés pour deux saisons par le comité directeur fédéral sur proposition du DTN.

Ils sont titulaires d'un Brevet d'État d'Éducateur Sportif (BEES) spécialité billard, d'un diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS) spécialité billard, d'un Diplôme d'Entraîneur-Coordonnateur Fédéral (DECF) ou d'un diplôme équivalent.

La liste des cadres formateurs fédéraux de l'ENF est publiée sur le site internet de la Fédération et mise à jour chaque année.

Les instructeurs fédéraux

Fonction

Les instructeurs fédéraux assurent la formation initiale et la formation continue des animateurs de club, au billard carambole ou aux billards à poches.

Ils interviennent par conséquent :

- dans les stages de formation ayant pour objectif la délivrance du Certificat Fédéral d'Animateur de club (CFA) ;
- dans les stages de formation continue des animateurs de club organisés dans les régions.

Les instructeurs fédéraux peuvent également intervenir dans la formation continue des initiateurs (DFI), au billard carambole ou aux billards à poches.

Ils interviennent prioritairement sur le territoire de leur ligue régionale de résidence, au sein de l'équipe technique régionale s'il en existe une.

À la demande des ligues régionales, ils peuvent également intervenir dans une autre région que la leur.

Nomination

Les instructeurs fédéraux de l'ENF sont nommés pour la durée de l'olympiade par le comité directeur fédéral, sur proposition du DTN.

Cette habilitation à intervenir dans les formations fédérales d'animateurs de club ou d'initiateurs est conditionnée par la participation aux séquences de formation auxquelles ils sont convoqués par la Direction technique nationale.

Les instructeurs fédéraux sont titulaires d'un Brevet d'État d'Éducateur Sportif (BEES) spécialité billard, d'un Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS) spécialité billard, d'un Diplôme d'Entraîneur-Coordonnateur Fédéral (DECF) ou d'un diplôme équivalent.

La liste des instructeurs fédéraux est publiée sur le site internet de la Fédération. Le cas échéant, elle est mise à jour en cours d'olympiade.

Tableau de synthèse des interventions des membres de l'école nationale des formateurs

	CFA	DFI	DECF
Cadre formateur fédéral (nommé pour deux saisons)	Dirige une formation	Participe à la formation Dirige le jury d'examen et/ou participe au jury d'examen	Participe à la formation Dirige le jury d'examen et/ou participe au jury d'examen
Instructeur fédéral (nommé pour la durée de l'olympiade)	Dirige une formation	Participe à la formation, Participe au jury d'examen	

Les diplômes fédéraux

Le Certificat Fédéral d'Animateur de club (CFA)

Le CFA comporte deux options : « carambole » ou « billards à poches ».

Fonctions de l'animateur de club

L'animateur de club :

- participe aux actions de promotion du club et de la pratique du billard ;
- accueille les débutants et encadre leur pratique chaque semaine en apportant les connaissances de base de la discipline ;
- contribue à l'animation de l'école de billard du club.

Obtention du CFA

Les stages de formation au CFA (deux journées, soit 12 heures de formation) sont organisés conjointement par la ligue régionale de billard (ETR) et la Direction technique nationale de la Fédération : se reporter à la « Note relative à l'organisation de la formation et de la délivrance du Certificat Fédéral d'Animateur de club (CFA) » jointe en annexe au présent règlement.

La formation d'animateur s'articule autour de deux thèmes :

- participation au fonctionnement et au développement du club ;
- encadrement et animation de la pratique du billard.

Le coût de participation de chaque candidat(e) à la formation est fixé chaque année par le comité directeur fédéral.

Après réception par la Fédération du compte rendu de formation initiale produit par le formateur de l'ENF, le CFA est délivré à chaque candidat(e) ayant suivi l'intégralité de la formation et rempli le questionnaire de fin de stage,.

Il (elle) reçoit alors de la Fédération :

- son certificat fédéral d'animateur de club, à afficher dans le club ;
- sa carte d'animateur de club FFB.

Conditions de candidature

Les candidats(es) au certificat fédéral d'animateur de club doivent être titulaires d'une licence fédérale et être âgés(es) d'au moins 15 ans au moment de la formation.

À noter qu'un animateur de club mineur ne peut pas encadrer seul une séance réservée à des pratiquants eux-mêmes mineurs sans être placé sous l'autorité d'un autre encadrant majeur.

Inscription à la formation

Chaque candidat(e) renseigne une fiche d'inscription disponible en ligne et l'envoie à la Direction technique nationale de la Fédération, avec copie à la ligue d'appartenance.

Le montant de la participation à la formation dû par les candidats(es) est fixé chaque année par le comité directeur fédéral.

Le Diplôme Fédéral d'Initiateur de club (DFI)

Le DFI comporte deux options : « carambole » ou « billards à poches ».

Fonctions de l'initiateur de club

L'initiateur de club :

- propose un cycle de séances de formation sportive aux pratiquants dans sa ou ses disciplines (niveaux techniques 1 à 3) ;
- peut organiser l'école de billard du club s'il est nommé à cette fonction par le comité directeur du club ;
- contribue à la mise en œuvre du projet sportif du club au travers de l'école de billard du club.

Obtention du DFI

Une session de formation d'initiateur de club s'articule autour de cinq journées de formation et d'une journée de certification.

La formation se décompose en trois grands volets :

- les connaissances techniques et sportives dans la ou les disciplines et/ou spécialités suivant l'option choisie ;
- la conduite de séance, les contenus, la connaissance des publics et l'adaptation des contenus, l'attitude pédagogique ;
- les connaissances réglementaires et organisationnelles.

Elle se termine par deux épreuves de certification :

- la conduite d'une séance d'initiation ou de perfectionnement pour un pratiquant ou un groupe de pratiquants dans l'une des disciplines proposées dans la session de formation, puis un entretien avec le jury (épreuve notée sur 80, 20 minutes de préparation, 30 minutes de conduite de séance / entretien avec le jury) ;
- une épreuve orale portant sur la connaissance des structures fédérales et leur fonctionnement, notamment sur la filière de formation (épreuve notée sur 60, 30 minutes de préparation, 30 minutes de présentation et entretien avec le jury).

Il faut obtenir au moins 70 points sur les 140 possibles pour se voir délivrer le diplôme fédéral d'initiateur dans l'option choisie.

Composition du jury pour les épreuves de certification

- Le président de la Fédération ou son représentant,
- Le Directeur technique national ou son représentant,
- Des techniciens de l'École nationale des formateurs.

Conditions de candidature

Les candidats(es) au diplôme fédéral d'initiateur de club doivent être licenciés(es) à la FFB, être âgés(es) de plus de 18 ans au moment de la formation et être titulaires du certificat fédéral d'animateur de club (CFA) depuis au moins deux années.

Ils(elles) doivent renseigner un dossier de candidature indiquant leur expérience d'encadrement en qualité d'animateur, leur connaissance technique et leur niveau

sportif. Ce dossier peut permettre l'obtention du DFI par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

Inscription à la session de formation

Chaque candidat(e) renseigne le dossier de candidature disponible en ligne et l'envoi à la Direction technique nationale de la Fédération avec copie à la ligue d'appartenance.

Le montant de la participation à la session DFI dû par les candidats(es) est fixé chaque année par le comité directeur fédéral.

Le Diplôme d'Entraîneur-Coordonnateur Fédéral (DECF)

Le DECF comporte quatre options correspondant aux quatre disciplines du billard gérées par la FFB : Américain, Blackball, Carambole et Snooker.

Fonctions de l'entraîneur-coordonnateur

L'entraîneur-coordonnateur :

- assure la formation sportive des jeunes talents régionaux dans sa discipline (niveaux 3 et 4),
- et/ou entraîne une équipe nationale catégories jeunes,
- et/ou coordonne les activités d'une équipe technique régionale (ETR),
- et/ou participe à la formation des formateurs.

La formation au DECF se compose de quatre modules :

Module 1 : formation sportive et méthodologie d'entraînement dans la discipline choisie

Formation : stage de 4 journées.

Épreuve certificative le 5^e jour :

- préparation (30 mn) ;
- conduite d'une séance d'entraînement ou de perfectionnement (30 mn) ;
- entretien avec le jury (20 mn).

Module 2 : pédagogie, formation de formateurs (toutes disciplines)

Formation :

- préparation à distance d'une formation d'animateurs de clubs options carambole ou billards à poches ;
- co-animation d'un stage de formation CFA avec un cadre formateur fédéral (deux journées) ;
- analyse du stage en formation à distance.

Épreuve certificative : rapport de stage.

Module 3 : connaissances réglementaires et institutionnelles (toutes disciplines)

Formation : 25 heures, réparties en formation à distance et en présentiel ;

Épreuve certificative orale :

- préparation (30 mn) ;
- présentation (20 mn) ;

- entretien avec le jury (20 mn).

Module 4 : méthodologie de projet (toutes disciplines)

Formation : 20 heures, réparties en formation à distance et en présentiel.

Épreuve certificative :

- production d'un rapport établissant le projet à trois ans d'un club ;
- soutenance du dossier devant un jury.

Chaque module est noté sur 80 points. Il faut obtenir au moins 40 points pour valider un module. Le DECF est acquis après validation des quatre modules.

Composition du jury pour les épreuves de certification

- Le président de la Fédération ou son représentant,
- Le Directeur technique national ou son représentant,
- Des techniciens de l'École nationale des formateurs.

Conditions de candidature

Les candidats(es) au diplôme d'entraîneur-coordonnateur doivent être licenciés(es) à la FFB et être titulaires du diplôme fédéral d'initiateur depuis au moins deux années.

Inscription

Chaque candidat(e) doit renseigner un dossier de candidature indiquant son expérience d'encadrement en qualité d'initiateur et/ou de dirigeant, sa connaissance technique et son niveau sportif.

L'examen de son dossier peut amener des allègements de formation et l'obtention directe de certains modules suivant le principe de la validation des acquis de l'expérience.

Le montant de la participation à la session DECF dû par les candidats(es) est fixé chaque année par le comité directeur fédéral.

Les diplômes d'État

Les BEES 1 et 2, option billard

Ces diplômes ont été abrogés le 31 décembre 2012. Les titulaires de l'un de ces deux diplômes gardent les prérogatives de leurs qualifications.

Le BP JEPS APT UCC Billard Carambole

Se reporter à l'arrêté du 15 avril 2009 portant création d'une unité capitalisable complémentaire « carambole » associée au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, activités physiques pour tous (NOR: SASF0908852A, version consolidée au 8 mai 2009) :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2009/4/15/SASF0908852A/jo>

Le BP JEPS APT UCC Billards à Poches

Se reporter à l'arrêté du 15 avril 2009 portant création d'une unité capitalisable complémentaire « billards à poches » associée au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, activités physiques pour tous (NOR: SASF0908857A, version consolidée au 8 mai 2009) :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020585054&categorieLien=id>

Le DE JEPS Billard

Se reporter à l'arrêté du 15 avril 2009 portant création de la mention « billard » du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » (NOR: SASF0908846A, version consolidée au 6 mai 2009) :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020574324&categorieLien=id>

Le DES JEPS Billard

Se reporter à l'arrêté du 15 avril 2009 portant création de la mention « billard » du diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive » (NOR: SASF0908848A, version consolidée au 6 mai 2009) :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020574368&categorieLien=id>

Pour toute information complémentaire relative aux diplômes d'État, consulter le site du ministère chargé des sports :

<http://www.sports.gouv.fr/>

Les acteurs de la filière fédérale de formation à l'activité sportive

Rôle de la Commission Formation et Jeunesse (CFJ)

La CFJ présente au comité directeur fédéral le règlement de la filière fédérale de formation à l'activité sportive billard et ses évolutions pour validation.

Elle valide la délivrance des diplômes fédéraux (CFA, DFI, DECF) et participe aux jurys d'examen.

Elle valide les critères d'attribution et la délivrance des labels fédéraux aux clubs.

Elle anime le réseau des élus régionaux en charge de la formation pour promouvoir les dispositifs de la Fédération et faciliter leur mise en œuvre sur les territoires.

Rôle de la Direction technique nationale (DTN)

La DTN propose une stratégie de formation fédérale et l'organisation de la filière.

Elle élabore les programmes de formation et les supports, forme les intervenants en s'appuyant sur les membres de l'école nationale des formateurs (ENF).

Elle forme et propose la nomination des membres de l'ENF.

Elle organise les stages nationaux et les jurys d'examen.

Rôle des Équipes techniques régionales (ETR)

L'ETR déploie les dispositifs de formation de la Fédération sur le territoire régional.

Elle organise les stages de formation CFA et DFI en lien avec la DTN et le responsable « formation » de la ligue.

Elle organise la formation continue des animateurs de club et des initiateurs avec le concours des membres de l'ENF et en lien avec le responsable « formation » de la ligue.

Elle assure la détection et participe à la formation sportive des espoirs régionaux avec le concours des membres de l'ENF et en lien avec le responsable « formation » de la ligue.

Rôle des écoles de billard labellisées des clubs

L'école de billard du club organise la découverte du billard dans le club, facilite l'accès à la pratique du billard pour le plus grand nombre, propose un cursus de formation sportive.

Elle permet au club d'assumer pleinement son statut d'association sportive locale et de répondre aux attentes de la collectivité.

Elle permet au club de se développer en régénérant les effectifs du club.

Elle contribue à fidéliser les nouveaux adhérents et à augmenter le nombre d'adhérents et les ressources du club.

Elle permet aux nouveaux arrivants de s'intégrer harmonieusement à la vie du club et de faciliter le passage du statut de consommateur à celui de bénévole impliqué dans la vie associative.